



Commune de PETIT-BERSAC
Conseil Municipal du 10 Mars 2023 - 18h00

Séance ouverte à 18h05 en présence d'Amandine SIMONNET-LAPRADE, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : Isabelle ROBERTY

Absences / Procurations

<i>Absent</i>	<i>donne Procuration à</i>
<i>Gabriel JOURDAIN</i>	<i>pas de procuration</i>

Ordre du Jour

Décisions du Maire

Délibérations

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 20 Décembre 2022

1. Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement)
2. Vote des Comptes Administratifs 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement)
3. Affectation du résultat du budget Commune
4. Affectation du résultat du budget Assainissement
5. Vote des subventions 2023 aux associations
6. Convention fourrière 2023 avec la SPA
7. Contingent incendie : Protocole relatif au versement par échéance mensuelle au SDIS 24.
8. Modification de la délibération d'adhésion à PREVER
9. Location du local artisan
10. Annulation de la délibération n° D_2022_6_6 pour la vente du terrain ZB 167 à M. Lacroix

Questions diverses

Décisions du Maire

Néant

Délibérations

Approbation du Compte-rendu du conseil du 20 Décembre 2022.

Rapporteur : Gilles

Josette Perrier-Replein précise que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), n'est pas un service de la région, mais une Direction Régionale dépendant directement de l'Etat. Cela ne change pas le fonds de la délibération qui a été prise concernant la demande de subvention au Département de la Dordogne.

Délibération : Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

1. Approbation des Comptes de Gestion 2022 (Budgets Commune, Assainissement et Lotissement).

Rapporteur : Amandine

Les documents fournis par la Trésorerie présentent le Compte de gestion des budgets Commune et Assainissement. Le Budget Lotissement n'a connu aucun mouvement pendant l'exercice 2022.

BUDGET COMMUNE 2022

22000 - PETIT BERSAC -		Exercice 2022		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	162 984,16	273 932,70	436 916,86	
Titres de recette émis (b)	89 559,73	204 797,28	294 357,01	
Réductions de titres (c)		2 400,00	2 400,00	
Recettes nettes (d = b - c)	89 559,73	202 397,28	291 957,01	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	162 984,16	273 932,70	436 916,86	
Mandats émis (f)	27 613,98	179 707,35	207 321,33	
Annulations de mandats (g)		957,00	957,00	
Depenses nettes (h = f - g)	27 613,98	178 750,35	206 364,33	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	61 945,75	23 646,93	85 592,68	
(h - d) Déficit				

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22000 - PETIT BERSAC -		Exercice 2022			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-75 255,56		61 945,75		-13 309,81
Fonctionnement	154 635,14	77 104,04	23 646,93		111 178,03
TOTAL I	89 379,58	77 104,04	85 592,68		97 868,22
II - Budgets des services à caractère administratif					
28100-LOT LES MILASSES - PETIT BERSAC					
Investissement	15 539,18				15 539,18
Fonctionnement	13 117,57				13 117,57
Sous-Total	28 656,75				28 656,75
TOTAL II	28 656,75				28 656,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22001-ASST - PETIT BERSAC					
Investissement	-627,00				-627,00

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Résultats budgétaires de l'exercice

22001 - ASST - PETIT BERSAC		Exercice 2022	
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 338,00	42 444,03	53 782,03
Titres de recette émis (b)	10 711,00	17 211,73	27 922,73
Réductions de titres (c)		900,00	900,00
Recettes nettes (d = b - c)	10 711,00	16 311,73	27 022,73
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 338,00	42 444,03	53 782,03
Mandats émis (f)	10 711,00	10 560,02	21 271,02
Annulations de mandats (g)		110,00	110,00
Depenses nettes (h = f - g)	10 711,00	10 450,02	21 161,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		5 861,71	5 861,71
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22001 - ASST - PETIT BERSAC		Exercice 2022			
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - PETIT BERSAC					
Investissement	-627,00				-627,00
Fonctionnement	26 360,03	627,00	5 861,71		31 594,74
Sous-Total	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74
TOTAL III	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74
TOTAL I + II + III	25 733,03	627,00	5 861,71		30 967,74

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des Budgets Commune, Assainissement et Lotissement.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

2. Vote des Comptes Administratifs 2022 (Commune, Assainissement et Lotissement).

Rapporteur : Amandine

Les documents présentés font état par chapitre des comptes administratifs produits par la comptabilité municipale. Ils correspondent en tout point aux comptes de gestion fournis par la Trésorerie.

Le maire quitte la salle avant l'approbation du Compte administratif des 3 budgets

La doyenne d'âge Marie-Agnès APPAIX prend la présidence de la séance et procède au vote successif des 3 comptes administratifs 2022 : Commune, Assainissement, Lotissement

BUDGET COMMUNE 2022

COMMUNE DE PETIT-BERSAC - MAIRIE DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	178 750,35	G	202 397,28
	Section d'investissement	B	27 613,98	H	89 559,73

+

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	87 531,10 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	75 255,56 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

=

=

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	281 619,89	= G+H+I+J	379 488,11
---	-----------	------------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	39 292,00	L	18 759,94
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	39 292,00	= K+L	18 759,94

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	178 750,35	= G+I+K	289 928,38
	Section d'investissement	= B+D+F	142 161,54	= H+J+L	108 319,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	320 911,89	= G+H+I+J+K+L	398 248,05

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

ASSAINISSEMENT PETIT-BERSAC - SERVICE ASSAINISSEMENT DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 450,02	G 16 311,73	G-A 5 861,71
	Section d'investissement	B 10 711,00	H 10 711,00	H-B 0,00

		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 25 733,03 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 627,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 21 788,02	Q= G+H+I+J 52 755,76	=Q-P 30 967,74

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 10 450,02	= G+I+K 42 044,76	31 594,74
	Section d'investissement	= B+D+F 11 338,00	= H+J+L 10 711,00	-627,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 21 788,02	= G+H+I+J+K+L 52 755,76	30 967,74

BUDGET LOTISSEMENT 2022

LOTISSEMENT PETIT-BERSAC - SERVICE LOTISSEMENT DE PETIT-BERSAC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	0,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	13 117,57 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	15 539,18 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	0,00	= G+H+I+J	28 656,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F	0,00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	13 117,57
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	15 539,18
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F	0,00	= G+H+I+J+K+L

Délibération : Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des voix exprimées, les comptes administratifs pour l'exercice 2022 des 3 budgets Commune, Assainissement, Lotissement.

Pour : 8	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

3. Affectation des résultats concernant les budgets Commune et Assainissement.

Rapporteur : Amandine

Proposition d'affectation du résultat

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement	
Excédent 2022	23 646,93 €
Excédent reporté N-1	87 531,10 €
Résultat à affecter	111 178,03 €
Investissement	
Excédent 2022	61 945,75 €
Déficit reporté N-1	75 255,56 €
Résultat	-13 309,81 €
Reste à réaliser (dépenses)	39 292,00 €
Reste à réaliser (recettes)	18 759,94 €
Besoin de financement	33 841,87 €
Affectation du résultat (délibération)	
002 (recette)	77 336,22 €
1068	33 841,87 €
001 (dépenses)	13 309,81 €

Délibération : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats décrits ci-dessus au budget Commune pour l'exercice 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

4. Affectation des résultats du budget Assainissement.

Rapporteur : Amandine

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	
Excédent 2021	5 861,71 €
Excédent reporté N-1	25 733,03 €
Résultat à affecter	31 594,74 €

Investissement	
Excédent 2022	0,00 €
Déficit reporté N-1	627,00 €
Résultat	- 627,00 €

Affectation du résultat (délibération)	
002 (recette)	30 967,74 €
1068	627,00 €
001 (dépenses)	627,00 €

Délibération : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats décrits ci-dessus au budget Assainissement pour l'exercice 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

5. Subventions aux associations.

Rapporteur : Gilles

Josette PERRIER-REPLEIN et Marie-Agnès APPAIX ne prennent pas part au vote concernant l'association "Les Amis du Musée et du Patrimoine"
Marie-Christine ANDRIEUX ne prend pas part au vote concernant l'association "Maires sans Frontières"

Délibération : Le Conseil municipal attribue, à la majorité, les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

- Les Amis du Musée et du Patrimoine : 500 €
- Société de Chasse : 500 €
- la Ligne Bersacoise : 500 €
- Football Petit-Bersac-Bourg-du-Bost : 1600 €
- Maires sans Frontières : 100 €

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

6. Convention fourrière 2023 avec la SPA .

Rapporteur : Natacha

La convention annuelle signée avec la SPA pour la participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière fixe un tarif de 0,90 € par habitant pour l'année 2023, soit un montant de 170,10 €.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la convention annuelle avec la SPA pour une participation financière de 170,10 €.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

7. Contingent incendie : Protocole relatif au versement par échéance mensuelle au SDIS 24.

Rapporteur : Gilles

La convention annuelle signée avec le SDIS24 (Service Départemental de Secours Incendie de la Dordogne) prévoit à présent un paiement mensuel de la cotisation de la commune. Il est donc prévu de verser 499 € /mois au SDIS24 de janvier à novembre et 490 € pour le mois de décembre 2023, soit un montant total de 5.979 €

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le protocole de versement par échéance mensuelle de la cotisation communale au SDIS 24.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

8. Modification de la délibération d'adhésion à l'association PREVER.

Rapporteur : Marie-Christine

Dans le cadre de la levée de subvention européenne par l'association PREVER, pour son projet "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée", il nous est demandé de modifier la délibération D_2021_6_3 du 27/10/2021, adoptées par le conseil municipal lors de la constitution de l'association, en remplaçant le terme de «subvention » par « cotisation unique ».

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la modification de la délibération D_2021_6_3 du 27/10/2021, telle qu'indiquée ci-dessus.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

9. Location du local artisan.

Rapporteur : Gilles

Le déménagement de l'Agence Postale dans les locaux de la mairie, prévu ce printemps, laisse un local vacant qui sera mis à la location pour devenir un local Artisan. Le tarif mensuel de cette location est proposé à 100 € HT, soit 120 € TTC.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la location du Local artisan au tarif mensuel de 100 € HT.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

10. Annulation de la délibération n° D_2022_6_6 pour la vente du terrain ZB 167 à M. Lacroix.

Rapporteur : Gilles

M. Lacroix qui s'était positionné pour l'acquisition du lot n° 2 au Lotissement, s'est finalement désisté invoquant un manque de ressources financières pour cet achat.

Afin de pouvoir mettre à nouveau en vente ce lot, nous devons annuler cette délibération.

Il est à noter que nous avons également reçu cette semaine la défection de M. et Mme Lampe pour l'acquisition du lot n°3. Il faudra également annuler la délibération afférente.

Délibération : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler la délibération D_2022_6_6 du 2 Septembre 2022.

Pour : 9	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------------	------------------------	-------------------

Questions diverses

Agenda

- 31/03 : Conseil municipal : Vote de la Fiscalité 2023
- 05/04 : Conseil municipal : Vote du Budget 2023
- L'inauguration du four devrait avoir lieu le samedi 3 juin 2023 à midi, a priori sous la forme d'une auberge espagnole.

Local Artisan

- Afin de désolidariser la consommation électrique du futur local artisan de celle du Musée et de l'Eglise avec lesquels il partage le compteur électrique, la commune doit procéder à la création d'un compteur pour l'ensemble Musée/Eglise

Comité des fêtes

- La création effective du Comité des Fêtes devrait se faire avant la saison estivale.

Travaux logement ancienne boulangerie

- Il est à prévoir le relogement des locataires pour le mois d'Avril afin que les entreprises puissent intervenir sans désagrément pour les locataires.

MNS

- Suite à la défection de notre habituel Maître-nageur pour la saison prochaine, le poste de surveillant de la plage de Montmalan est donc à pourvoir pour Juillet et Août.

Séance clôturée à 20h40